



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 : LOCATION,
INSTALLATION ET EXPLOITATION DE L'AIRE
DE ROLLER - LOT N°1 : LOCATION ET
INSTALLATION D'UNE AIRE DE ROLLER.**

**DÉCISION N° DM-22-464
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-22-433 du 18 novembre 2022 de signer le marché de location, installation et exploitation de l'aire de roller - lot n°1 location et installation d'une aire de roller avec un montant initial du marché de 77.618 € HT pour la solution de base ainsi qu'un montant de 16 905€ HT prévue pour la prestation éventuelle n°2 – installation d'une couverture entière sur l'aire de roller ;

CONSIDÉRANT que le démontage envisagé par le lot n°1 devait initialement avoir lieu du 2 au 4 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est apparu nécessaire de réaliser un acte modificatif n°1 afin de prolonger d'un jour (1) la durée du lot n°1 ;

D É C I D E

DE SIGNER de signer l'acte modificatif n°1 du marché de location, installation et exploitation de l'aire de roller - lot n°1 location et installation d'une aire de roller conclu avec la société Colors production srl, Rue de la nouvelle usine 16200 Chatelineau représentée par Monsieur Vercoutere Nicolas ;

Le démontage envisagé par le lot n°1 qui devait initialement avoir lieu du 2 au 4 janvier 2023 se fera désormais du 3 au 5 janvier 2023 ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221219-Imc1H10428H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2022
Date de Publication : 19/12/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221219-Imc1H10428H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2022
Date de Publication : 19/12/2022